



MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DES MINES

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

Bilan de la mission à Bruxelles

Participation à la dixième Conférence Ministérielle et Forum Union Européenne / Pays et Territoires d'Outre Mer

Lors de cette 10^{ème} conférence, les 27 Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) étaient représentés. Pour rappel, ces 27 PTOM sont rattachés à seulement 4 Etats membres : la Hollande, le Royaume Uni, le Danemark et la France. Les PTOM ont un statut différent des Régions Ultra Périphériques (R.U.P.) et des Pays A.C.P. (Atlantique, Caraïbes, Pacifique). Les PTOM sont essentiellement en relation avec l'union européenne au travers du Fond Européen de Développement (le F.E.D.).

Cette conférence annuelle se tient en alternance à Bruxelles et dans l'un des PTOM. La précédente s'est tenue en Nouvelle Calédonie et la prochaine rencontre devrait avoir lieu en septembre ou octobre 2012 au Groenland. Ce territoire assure maintenant la présidence de l'association des PTOM.

La première journée a été consacrée à un débat au sein de l'association des PTOM sur les déclarations politiques et administratives vis-à-vis de l'union européenne. Cette réunion s'est tenue sous la responsabilité du représentant de Montserrat, président sortant de l'association des PTOM. Au cours des débats, et au nom du gouvernement de la Polynésie française, la nécessité de redéfinir le lien entre l'UE et les PTOM a été soulevé. La problématique de Moruroa et de Fangataufa a également été soulignée, une problématique qui touchera l'Europe et les PTOM dans leur ensemble. Les enjeux très particuliers pour la Polynésie française, liés au changement climatique ont également été évoqués. Durant cette séance interne aux PTOM, quatre ateliers ont été organisés à l'initiative du président de l'association des PTOM :

- Le lien UE / PTOM
- La simplification des procédures administratives
- La prise en compte environnementale
- Les relations commerciales entre l'UE et les PTOM

L'atelier dédié à la prise en compte environnementale a été confié à la Polynésie Française. Le travail de cet atelier a été réalisé en partenariat avec d'autres territoires insulaires comme Saint Martin, les îles Falkland, le Groenland et Curaçao.

La seconde journée a été consacrée à la rencontre entre l'UE et les PTOM. Lors de cette journée, les représentants des quatre Etats membres disposant de PTOM se sont exprimés tour à tour, ainsi que le président de la commission en charge de l'outre-mer. Durant cette journée, les points de vue des différents PTOM ont été exposés, tout comme les résultats des quatre ateliers.

Administrativement, les PTOM du pacifique dépendent d'un bureau de l'union européenne basé à Nouméa. Celui-ci dépend à son tour de la délégation européenne sise à Fidji. Cette délégation dépend à son tour de la commission européenne. Cette structure administrative lourde ralentit et complexifie le suivi des dossiers.

Les troisième et quatrième journées ont été consacrées aux rencontres trilatérales (UE, Etat membre et PTOM). Pour rappel, la Polynésie française est en coopération avec l'union européenne autour de 3 programmes :

- Le FED (Fond Européen de Développement)
- Le programme INTEGRE pour la gestion intégrée d'espaces maritimes et terrestres,
- Le programme BEST destiné à financer des programmes liés à la préservation de la biodiversité.
- Le financement exceptionnel lié aux dégâts générés par le cyclone Oli. En effet, l'union européenne a accordé 2 millions d'EURO pour la stabilisation de la route de ceinture sur la ligne droite de Faripoo.

Pour rappel, le 9^{ème} FED a été consacré à l'assainissement des eaux de la commune de Punaauia et le 10^{ème} sera consacré à l'assainissement des eaux de Papeete. Lors de cette rencontre tripartite, l'ambiguïté qui règne autour des notions de service public et service collectif de l'assainissement de l'eau a été soulevé. Aujourd'hui, qu'il s'agisse de Bora Bora, Moorea, Punaauia ou Papeete, seul le service collectif de traitement des eaux usées a été pris en considération. Or, nous avons eu confirmation que l'union européenne ne finance pas que du réseau collectif, mais qu'elle est parfaitement encline à financer le service public de l'eau.

Ce dernier prend tout son sens dans un habitat dispersé où il est moins onéreux de collecter les eaux usées par camion qu'au travers d'un réseau collectif très coûteux et difficilement amortissable. Les représentants de l'union européenne ont confirmé qu'ils avaient déjà financé des réseaux publics (non collectifs) et que ce choix entre réseau collectif et service public revenait pleinement aux communes. Mais l'un comme l'autre sont éligibles au titre des financements européens.

Cette information essentielle sera relayée auprès des maires très prochainement, et fera aussi l'objet d'une discussion avec l'ambassadeur de l'union européenne, Monsieur ABDOUL AZIZ M'BAYE, lors de sa prochaine visite.

En ce qui concerne le programme INTEGRE, il s'agit d'un programme régional dont l'enveloppe est partagée avec la Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna, Pitcairn et la Polynésie française. Des sites potentiels ont été identifiés par chacune des collectivités. Un arbitrage devra être réalisé pour définir les projets prioritaires et le niveau de financement qui pourra leur être accordé. Les fiches action ont été définies dans les grandes lignes. Elles doivent être précisées et précisément budgétées.

Enfin, concernant le programme BEST, l'accent a surtout été mis sur les perspectives de financement de programmes de lutte contre les espèces envahissantes et notamment la petite fourmi de feu. Cette plaie touche de nombreuses îles du pacifique et elle constitue souvent un frein au développement de l'agriculture. A ce titre, l'opportunité de financer des programmes de recherches en complément des processus d'éradication a été défendu.

ATELIER GCCA-PTOM SUR L'INTEGRATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

A l'issue du forum UE / PTOM, au parlement européen, sous l'égide du GCCA-PTOM (Global Campaign for Climate Action – Pays et Territoires d'Outre-Mer), s'est tenu un atelier concernant la prise en compte du changement climatique dans les politiques des PTOM. Cet atelier reprenait une formation dispensée auprès de différentes institutions, y compris du PROE. Très généraliste, elle n'a pas apportée toutes les réponses que nous espérons. Malgré tout, les contacts qui ont été noués permettront de solliciter directement des personnes compétentes pour éclairer nos réflexions sur des aspects relativement techniques et spécifiques à la Polynésie française.



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'ÉNERGIE ET DES MINES

Dossier INTEGRE (Initiative des Territoires du Pacifique pour la Gestion Régionale de l'Environnement)

Des enjeux stratégiques à différentes échelles géographiques

Pour répondre aux enjeux majeurs du Pacifique de gestion de l'environnement et des ressources naturelles et du développement durable, INTEGRE mettra en oeuvre des actions aux échelles « pays » (PTOM) et aux échelles locales (sites pilotes identifiés par les services publics). Ces actions très ancrées dans les réalités de chaque PTOM, seront consolidées par une coopération régionale renforcée.

Le programme INTEGRE s'inscrit résolument dans la continuité des stratégies et politiques locales, nationales, régionales, européennes et internationales, en cohérence avec :

- les grandes orientations stratégiques et initiatives françaises (Déclaration de Paris, 3e Sommet France-Océanie, Stratégie nationale pour le développement durable et la biodiversité, Grenelle de la Mer, Patrimoine Mondial UNESCO, etc.) ;
- les visions, les plans stratégiques et les domaines d'intervention des principales organisations régionales du Pacifique (CPS, PROE...)

OBJECTIFS

Le programme INTEGRE contribuera de manière concrète et opérationnelle à :

- Soutenir un développement humain durable des sociétés insulaires du Pacifique,
- Renforcer la bonne gouvernance des ressources et les capacités des gestionnaires du Pacifique,
- Préserver significativement la biodiversité et l'environnement régional et mondial,
- Assurer l'intégration régionale des PTOM du Pacifique en matière de gestion de l'environnement.

La finalité du programme est de renforcer la gestion intégrée des milieux insulaires littoraux, terrestres et marins, et de valoriser durablement les ressources naturelles de la Région Pacifique.



Dossier BEST (Bourses d'échanges scientifiques et technologiques)

La commission européenne a récemment adopté une décision de financement pour la promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et les services écosystémiques dans les pays et territoires d'outre mer, le programme BEST.

1. OBJECTIFS

Ce programme vise en particulier à :

- 1) promouvoir la création et la gestion de zones marines et terrestres protégées;
- 2) mettre en oeuvre une gestion durable des ressources marines et terrestres;
- 3) améliorer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques en vue notamment d'améliorer l'adaptation et l'atténuation au changement climatique des écosystèmes insulaires. Il s'agit également d'encourager les échanges de bonnes pratiques à l'échelle régionale, et renforcer les programmes de conservation existants, et d'élargir la base des connaissances sur les fonctions et services des écosystèmes ;
- 4) encourager et faciliter la coopération régionale sur les problématiques concernant les espèces envahissantes, l'incidence du changement climatique sur la mise en oeuvre des conventions internationales sur la biodiversité ;
- 5) mettre au point des mécanismes pour accroître les ressources financières, tels que les «paiements en contrepartie des services fournis pour l'écosystème» (PES).

2. CRITERES

La commission européenne a lancé en mai 2011 un appel à propositions pour sélectionner et financer un certain nombre de projets contribuant à protéger les habitats naturels et semi-naturels. Ces projets doivent encourager l'utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques, et sont portés par des entités publiques et privées des RUP ou PTOM, des gestionnaires de sites, les instituts de recherche, les organisations non gouvernementales et les organisations internationales participant aux actions de conservation de la biodiversité et de développement durable, y compris les actions axées sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de celui-ci.

3. ACTIONS RETENUES

Pour la Polynésie française, les projets retenus sont :

- CORAIL Récifs coralliens dans un monde qui change – services écosystémiques des récifs coralliens

- BEST-2011-26 Protection et gestion durable des oiseaux terrestres de Polynésie française menacés d'extinction et de leurs habitats Association Manu Société d'Ornithologie de Polynésie